

---

Mentionner les coordonnées de la Fédération de Pêche du Gard en page *Partenaires* sur ce même site Internet. Publier à concurrence de 3 fois par an une annonce d'évènement organisé par La Fédération de Pêche du Gard sur la page *Actualités* de ce même site Internet, au format standard des annonces.

- 2) Participer à la Journée Nationale de la Pêche.
- 3) Créer des produits touristiques pêche en appui sur les Gîtes de France Tourisme Vert et les AAPPMA dans le Gard.
- 4) Mettre à disposition dans chaque gîte une documentation spécifique à la pêche fournie par la Fédération de Pêche du Gard.
- 5) Distribuer des documents d'information de la Fédération de Pêche du Gard sur des salons.
- 6) Fournir les supports de communication nécessaires pour les actions citées ci-dessus et pour communiquer à la presse.
- 7) Réserver une page à la Fédération de Pêche du Gard dans le guide départemental Gîtes de France.

**La Fédération de Pêche du Gard s'engage à :**

- 1) Alimenter le site Internet de l'ADGFTV selon les conditions définies ci-dessus et lui offrir un espace de présentation sur son site Internet. Cette présentation comporte une description du rôle de l'ADGFTV, de ses destinations et de ses produits.
- 2) Associer l'ADGFTV à la Journée Nationale de la Pêche en distribuant des documentations sur les produits Gîtes de France Tourisme Vert Gard et en citant l'ADGFTV et ses produits dans toutes les communications et à la Presse.
- 3) Apporter une aide technique à la création de produits touristiques "Pêche".
- 4) Distribuer des documents d'information sur les produits "Gîtes de France Tourisme Vert Gard" dans les salons ; Salon de la Pêche notamment.
- 5) S'engage à créer une rubrique "gîtes de pêche" sur le site Internet de la Fédération.